



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	28.04.2026
Membres en exercice	32	Date de publication	28.04.2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Pierre CHAUPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	A partir de la délibération 36	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	Procuration à M. HOUETZ Sauf délibérations 32 et 34	D'IMPERIO Cédric	A partir de la délibération 36	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
LAURENT Philippe <i>Suppléant de BOUET L</i>	X	FABREGES M. France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOLAT-REY Cl.	X	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magali	X	VANDELDELDE Hélène	X
CHAUPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	Sauf délibérations 32 et 34 (vote CFU 2025)	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 36.2026

Enfance - Tarifs séjour et mini camps 2026 :

Agnès AUDIGIER, Vice-Présidente en charge de l'action sociale et des services aux personnes, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, expose que les tarifs applicables aux séjours de cohésion et de loisirs pour la jeunesse ont été initialement fixés par la délibération N° 8.2016 du Bureau communautaire en date du 7 avril 2016. Toutefois, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2026 de la réforme de l'aide aux loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), conjuguée à la suppression de l'aide aux vacances par le Département de l'Ardèche à cette même date, impose une révision des tarifs des mini-camps et des séjours des adolescents.

L'organisation de ces activités répond à des normes réglementaires spécifiques selon la nature du séjour. Les mini-camps, ou séjours accessoires, se déroulent sur une durée de 2 à 4 jours et sont implantés à proximité du centre de loisirs, dont ils partagent la direction et le projet pédagogique. À l'inverse, les séjours ados s'étendent sur 5 à 6 jours et constituent des séjours courts autonomes. Ils nécessitent une direction propre et induisent des coûts plus significatifs liés au transport, à l'hébergement spécifique ainsi qu'à la programmation d'activités techniques.

La structure tarifaire repose sur l'application du tarif journalier de l'accueil de loisirs, modulé selon le quotient familial, auquel s'ajoute un forfait journalier selon la catégorie du séjour. Pour les mini-camps, ce forfait est désormais fixé à 10 € par jour, contre 5 € précédemment. Concernant les séjours ados, le forfait est établi à 45 € par jour, soit une baisse par rapport aux 50 € appliqués auparavant. En complément, la communauté de communes instaure une aide spécifique calculée en fonction du quotient familial afin d'atténuer le reste à charge pour les foyers et de garantir un lissage tarifaire équitable.

Il est important de souligner que les séjours ados ne sont pas des loisirs de la CAF, contrairement aux mini-camps. Cette situation s'explique par le plafonnement de l'aide CAF à 10 € par jour, montant jugé trop faible par rapport aux coûts réels d'un séjour de 5 à 6 nuits. Pour compenser cette perte de financement et maintenir l'accessibilité de ces séjours, la Vice-Présidente propose de moduler ses tarifs et d'apporter son propre soutien financier, tout en maintenant une distinction entre les familles résidant sur le territoire et celles vivant hors territoire.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Séjour 5 jours CDC												
Tranches	1			2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/350	351/500	501/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	13,20 €	13,20 €	13,50 €	13,50 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	20,00 €	20,50 €	21,00 €	25,00 €
Nb de jour	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
tarif séjour brut	66,00 €	66,00 €	67,50 €	67,50 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	100,00 €	102,50 €	105,00 €	125,00 €
forfait séjour	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Total séjour brut	291,00 €	291,00 €	292,50 €	292,50 €	295,00 €	300,00 €	305,00 €	310,00 €	325,00 €	327,50 €	330,00 €	350,00 €
Aide de la collectivité	201,00 €	181,00 €	152,50 €	132,50 €	115,00 €	100,00 €	95,00 €	90,00 €	75,00 €	67,50 €	50,00 €	0,00 €
Tarif NET retenu	90,00 €	110,00 €	140,00 €	160,00 €	180,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	250,00 €	260,00 €	280,00 €	350,00 €

Séjour 5 jours hors territoire												
Tranches	1			2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/350	351/500	501/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €
Nb de jour	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
tarif séjour brut	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	95,00 €	110,00 €	115,00 €	120,00 €	125,00 €
forfait séjour	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Total séjour brut	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	305,00 €	310,00 €	320,00 €	335,00 €	340,00 €	345,00 €	350,00 €
Aide de la collectivité	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	305,00 €	310,00 €	320,00 €	335,00 €	340,00 €	345,00 €	350,00 €
Tarif NET retenu	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	305,00 €	310,00 €	320,00 €	335,00 €	340,00 €	345,00 €	350,00 €

Séjour 6 jours CDC												
Tranches	1			2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/350	351/500	501/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	13,20 €	13,20 €	13,50 €	13,50 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	20,00 €	20,50 €	21,00 €	25,00 €
Nb de jour	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
tarif séjour brut	79,20 €	79,20 €	81,00 €	81,00 €	84,00 €	90,00 €	96,00 €	102,00 €	120,00 €	123,00 €	126,00 €	150,00 €
forfait séjour	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €
Total séjour brut	349,20 €	349,20 €	351,00 €	351,00 €	354,00 €	360,00 €	366,00 €	372,00 €	390,00 €	393,00 €	396,00 €	420,00 €
Aide de la collectivité	229,20 €	199,20 €	171,00 €	151,00 €	124,00 €	100,00 €	96,00 €	82,00 €	70,00 €	63,00 €	46,00 €	0,00 €
Tarif NET retenu	120,00 €	150,00 €	180,00 €	200,00 €	230,00 €	260,00 €	270,00 €	290,00 €	320,00 €	330,00 €	350,00 €	420,00 €

Séjour 6 jours hors territoire												
Tranches	1			2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/350	351/500	501/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €
Nb de jour	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
tarif séjour brut	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	96,00 €	102,00 €	114,00 €	132,00 €	138,00 €	144,00 €	150,00 €
forfait séjour	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €
Total séjour brut	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	366,00 €	372,00 €	384,00 €	402,00 €	408,00 €	414,00 €	420,00 €
Aide de la collectivité	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	366,00 €	372,00 €	384,00 €	402,00 €	408,00 €	414,00 €	420,00 €
Tarif NET retenu	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	366,00 €	372,00 €	384,00 €	402,00 €	408,00 €	414,00 €	420,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- fixe les tarifs des séjours tels que définis ci-dessus à partir de l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 13 mai 2026.



La Présidente,
Marion HOUETZ.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.